

DÉLIBÉRATION

Membres en exercice : 80
Présents : 62
Pouvoirs : 04

CONSEIL DE TERRITOIRE SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2019 A 20H00

Délibération CT2019/09/24-13– Société publique locale SOCAREN – Approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport sur le gouvernement d'entreprise sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2018

Rapporteur : Christian DEMUYNCK, 12^{ème} Vice-président

DATE DE CONVOCATION : 18 septembre 2019

PRÉSIDENCE de Claude CAPILLON, Président de l'établissement public territorial Grand Paris Grand Est

LIEU DE RÉUNION : salle du Conseil de Noisy-le-Grand, place de la Libération à Noisy-le-Grand (93160)

PRÉSENTS : Mmes et MM. ALLEMON Eric, AMERICO Michel, AMORE Félicité, AMOZIGH Joëlle, ARCHIMEDE Pierre, AUBRY Bénédicte, BAILLY Dominique, BARBIERI Michel, BARRAUD Amélie, BARTH Franck, BODIN Roger, BONNEAU Alex, BORDES Roselyne, BOUDJEMAI Kaïssa, BOUVARD Jacques, BOYER Jean-Pierre, CADORET Henri, CAPILLON Claude, CARBONNELLE Serge, CHOULET Michèle, CISSE Mariam, CLAVEAU Michèle, COPPI Katia, CRANOLY Rolin, DE GALLIER DE SAINT-SAUVEUR Thibaud, DELORMEAU Christine, DEMUYNCK Christian, DESHOGUES Monique, EPINARD Serge, FICCA Grégory, FIGEL-MARTEL Sylvie, GAUTHIER Christine, GENESTIER Jean-Michel, GUILBERT Georges, HAGEGE Dominique, HARDEL Patrice, HELENON Joëlle, HUART Marie-Claude, ISCACHE Martine, LE MASSON Gilbert, LE TALLEC Bernard, LELLOUCHE Nicole, LEMOINE Xavier, MAGE Pierre-Etienne, MAHEAS Jacques, MARSIGNY Brigitte, MARTIN Pierre-Yves, MARTINACHE François, MARTINS Marylise, METTEIL Magali, MIERSMAN Michel, MILOTI Donni, PELISSIER André, RATEAU Chantal, REYGNAUD Marie-Françoise, ROY Patrice, SARDA Patrick, SCHLEGEL Eric, SCHUMACHER Alain, TESTA Richard, TORO Ludovic, VIEUX-COMBE Evelyne.

ABSENTS/POUVOIRS : Mmes et MM. AWAD-SHEHATA Stéphanie, BENTAHAR Abdelkader, BLUTEAU Jean-Michel, BOUCHER Martine (pouvoir à HELENON Joëlle), BOURICHA Fayçale (pouvoir à CISSE Mariam), DALLIER Philippe, FAUBERT Jacques, FAUCONNET Jean-Paul, ITZKOVITCH Ivan, KLEIN Olivier (pouvoir à DELORMEAU Christine), MALJEAN Jean-Pierre (pouvoir à MAHEAS Jacques), MANTEL Aurélie, MAUPOUSSIN Stéphanie, PRUDHOMME Gérard, RICHARD Stéphanie, TAYEBI Samira, THIBAUT Magalie et VAVASSORI Patricia.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Franck BARTH

Accusé de réception en préfecture
093-200058790-20190927-CT2019-09-24-13-
DE
Date de télétransmission : 27/09/2019
Date de réception préfecture : 27/09/2019

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 59 XV,

VU le décret n°2015-1662 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand-Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Noisy-le-Grand,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1524-1, L. 1524-5, L. 1531-1, L.5219-1 et L.5219-5,

VU la délibération n°CT2017/12/19-24 du Conseil de territoire en date du 19 décembre 2017 relative à l'acquisition de parts détenues par la Ville de Noisy-le-Grand dans le capital de la Société Publique Locale SOCAREN et à la désignation des représentants de l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale de la SOCAREN,

VU la délibération n° CT2018/07/03-09 du Conseil de territoire en date du 3 juillet 2018 relative à l'approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et sur l'activité de la société pour l'exercice 2017,

VU le projet de rapport de gestion du Conseil d'Administration et de rapport sur le gouvernement d'entreprise sur l'activité de la Société au titre de l'exercice 2018, ci-annexé,

CONSIDERANT que la SPL SOCAREN a établi un rapport de gestion du conseil d'administration et sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2018, comprenant les pièces suivantes :

- Le tableau des délais de paiement, le bilan et le compte de résultats de la structure,
- Les résultats de la société au cours des 5 derniers exercices,
- La liste des conventions conclues entre la Ville de Noisy-le-Grand et la SPL SOCAREN,
- L'état des garanties d'emprunts et avances accordées par la Ville de Noisy-le-Grand,
- L'état des acquisitions foncières réalisées par la SPL SOCAREN au cours de l'exercice 2018,
- Un rapport sur le gouvernement d'entreprise, décrivant le fonctionnement des organes sociaux de la structure durant l'année 2018.

CONSIDERANT qu'en tant qu'actionnaire de la SPL SOCAREN, l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est doit se prononcer sur le rapport de la gestion de la SPL,

Après en avoir délibéré,

- **66 votants ;**
- **3 votes contre.**

APPROUVE le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport sur le gouvernement d'entreprise sur l'activité de la SPL SOCAREN au titre de l'exercice 2018, établis en application des dispositions de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 24/09/2019.

Affiché - Notifié le **27 SEP. 2019**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil sis 7, rue Catherine Puig à Montreuil (93558). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet www.telerecours.fr.



Le Président,

Claude CAPILLON

Accusé de réception en préfecture
093-200058790-20190927-CT2019-09-24-13-
DE
Date de télétransmission : 27/09/2019
Date de réception préfecture : 27/09/2019